

COMMUNE DE MAXENT

Ille-et-Vilaine

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Pouvoir : 1

L'an deux mil quatorze, le 9 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri Doranlo, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2014

Présents : Thierry ALBERT, Régis BERTHAULT, Michel CHASLES, Isabelle COUQUIAUD, Gaëlle DANIELOU, Henri DORANLO, Maryvonne GARNIER, Annie HERVE, Olivier JEHANNE, Noëlle JULIEN, Thomas LE BRAS, Didier RIDARD, Jean-Luc RIDARD, Patrice VINOUEZE.

Pouvoir : Audrey HIROU-ROBERT à Patrice VINOUEZE.

Monsieur Olivier JEHANNE a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour de la séance la désignation d'un délégué au SMICTOM en remplacement de monsieur Régis Berthault. Le conseil municipal émet un avis favorable.

Votes à main levée.

Monsieur le Maire communique sur les dossiers suivants : il fait savoir qu'il a reçu une délégation d'enfants du domaine des Clouettes qui lui ont fait 11 propositions d'aménagement de leur secteur.

Aménagement cour salle des associations : plusieurs rencontres ont eu lieu avec Dominique Eon, architecte sur l'aménagement du terrain, des salles. Un avant, avant-projet a été discuté avec les adjoints et le conseiller municipal délégué. Le déplacement de la bibliothèque dans l'ancienne garderie et salle des associations est envisagé (travaux subventionnés par le conseil général) ; la cour est un espace intéressant (rythmes scolaires, les Mardis de Maxent-Fête, manifestations d'associations communales, ...). Une esquisse de plan est présentée : petite maison en pierres conservée ; construction d'un ensemble, en structure bois, rappelant la garderie périscolaire, et pouvant héberger : une salle pour les ados, des espaces pour les associations et dans le prolongement des toilettes publiques. Ouverture sur la place du roi Salomon. Repenser à l'entrée principale rue du Prélois. Il faudra également repenser l'aménagement urbain : place du roi Salomon, place Solidor, aire de stationnement derrière l'église...

Approbation du compte-rendu de la séance du 20 juin 2014 : à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le compte-rendu.

2014/065

CANTINE MUNICIPALE : CHOIX DU PRESTATAIRE

Madame Isabelle Couquiaud, adjointe aux affaires scolaires, présente aux membres du conseil municipal la consultation réalisée près de 3 prestataires pour la restauration scolaire. Les dossiers ont été présentés à la commission extra-scolaire réunie le 1^{er} juillet dernier qui a émis un avis.

Les trois sociétés ayant répondu sont :

- la Cuisine Evolutive (Resteco) de Bréal-sous-Montfort
- Restoria d'Angers
- Ansamble Breiz Restauration de Caudan.

Après avoir pris connaissance des différentes propositions et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de retenir la Cuisine Evolutive (Resteco) de Bréal-sous-Montfort à compter de la rentrée scolaire 2014/2015, soit le mardi 2 septembre 2014,
- autorise monsieur le Maire à signer le contrat de fourniture de repas.

2014/066

SIGEP DE GUER : ADHESION DE LA COMMUNE DE PAIMPONT

Par délibération en date du 25 juin 2014, les membres du comité syndical du SIGEP de Guer ont délibéré et ont accepté, à 37 voix pour, l'adhésion de la commune de Paimpont du dit syndicat à compter du 1^{er} septembre 2014.

Selon l'article L. 5211-18, modifié par la loi n° 2010 – art 89 et l'article L 5215-40 créée par la Loi n° 96-142 1996-02-21 (Journal Officiel du 24 février 1996) relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé aux communes adhérentes de délibérer sur la dite modification.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité acceptent l'adhésion de la commune de Paimpont au Syndicat Intercommunal pour la Gestion de la Piscine de Guer à compter du 1^{er} septembre 2014.

2014/067

DEMANDE UTILISATION TERRAIN COMMUNAL

Monsieur Didier Leprince et madame Patricia Nizan domiciliés au 17, domaine des Clouettes ont adressé un courrier en mairie ayant pour objet « une demande d'autorisation d'utiliser un bout de terrain communal (parcelle cadastré AD 481) se situant derrière leur abri de jardin, pour y stocker du bois ». Ils s'engagent à l'entretenir et à le restituer dès que la commune le demandera.

Après avoir étudié le plan, le conseil municipal m'émet aucune objection à ce que ce terrain communal soit utilisé par monsieur Leprince et madame Nizan. Une convention sera établie entre les deux parties, à savoir la commune et les personnes demandeuses. Il sera précisé dans la convention qu'un « droit d'échelle » sera gardé par la commune.

2014/068

PARTICIPATION A L'ECOLE PRIVEE SAINT-JOSEPH : VERSEMENTS

Par délibération 2014/039 en date du 28 avril dernier, une participation à l'école privée Saint-Joseph d'un montant de 58 512,84 € a été votée.

Pour versements d'acompte et du solde le Centre des Finances Publiques de Plélan-le-Grand demande qu'il soit précisé la période des versements.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, par vote à main levée, et à l'unanimité décide d'effectuer les versements selon les périodes suivantes :

- 1^{er} acompte : 20 000,00 € au 1^{er} semestre 2014,
- 2^{ème} acompte : 20 000,00 € au 3^{ème} trimestre 2014,
- le solde, soit 18 512,84 € en fin d'année 2014.

2014/069

TRANSFERT AUTOMATIQUE DES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BROCELIANDE

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la note sur les transferts de pouvoirs de police administrative spéciale au président de la communauté de communes, à savoir :

- les textes de références,
- les pouvoirs de police administrative spéciale transférable aux présidents de communauté,
- le principe et les modalités du transfert automatique sauf opposition,
- la situation pour la communauté de communes de Brocéliande.

Huit pouvoirs de police administrative spéciale sont concernés par un possible transfert aux présidents de communautés.

Le transfert est automatique et de plein droit sauf opposition en matière :

- d'assainissement,
- de collecte des déchets,
- d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage,
- de la circulation et du stationnement, dans le cadre de la compétence voirie,
- de délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis,
- de sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine.

Le transfert est volontaire en matière :

- de manifestations culturelles et sportives,
- de défense extérieure contre l'incendie.

Monsieur le Maire souligne que cette note a été étudiée et discutée avec les adjoints et le conseiller municipal délégué. Il en ressort que l'arrêté municipal qui sera notifié au président de la Communauté de communes de Brocéliande précisera qu'il n'y aura pas de transfert pour les pouvoirs suivants :

- aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage,
- circulation et stationnement,
- transferts volontaires.

2014/070

RYTHMES SCOLAIRES

Le Projet Educatif Territorial tel qu'il a été préparé par le comité de pilotage, à savoir les objectifs éducatifs, les valeurs qui guident les actions et le fonctionnement, est présenté aux élus. Il a été élaboré autour de projets communs prévus entre les deux écoles (école publique les Gallo Peints et école privée Saint-Joseph) pour l'année scolaire 2014/2015.

Une réunion publique a eu lieu le jeudi 4 juillet dernier pour présenter aux parents ce document. Une trentaine de personnes des deux écoles y assistait.

Trois objectifs éducatifs ont été élaborés :

- initier l'apprentissage citoyen à travers la découverte de l'environnement quotidien : développer la personnalité de l'enfant,
- maîtriser le langage et s'appropriier les modes de communication : acquérir les règles de vie en société,
- développer la singularité de chaque enfant et le sens du projet collectif : découvrir la citoyenneté.

Les T.A.P. (Temps d'Aménagement Périscolaire) se dérouleront les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13 h 15 à 14 h et ne sont pas obligatoires. Les activités seront gratuites pour l'année scolaire 2014/2015, les enfants devront s'inscrire pour chaque période comprise entre les temps de vacances. Les acteurs et intervenants prévus sont : le maire, le personnel communal, l'A.D.S.C.R.P. Centre Social, l'école de musique intercommunale Triolet 24, Brocéliand'Co, les Gens d'Ici, les Petites Créa d'Aberli, l'animateur sportif de Beignon. Des bénévoles pourront également participer.

Le document transmis aux parents à la réunion du 4 juillet et aux élus présente un tableau sur la semaine pour 7 groupes. Si tous les enfants devaient participer il faudrait constituer 8 groupes.

Au niveau financier des aides financières sont accordées :

- par l'Etat 90,00 € (50,00 € + 40,00 €) pour l'année scolaire 2014/2015
- par le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine 50,00 € pour l'année scolaire 2014/2015 et 25,00 € pour l'année scolaire 2015/2016.

Concernant les intervenants extérieurs il faut estimer le coût à 434,00 € par semaine. Pour le personnel communal le coût horaire est de 15,00 €/16,00 €. Trois personnes ont suivi des stages les années précédentes.

2014/071

COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

Monsieur le Maire souligne que deux commissions seront mises en place au mois de septembre, la commission « communication, internet, bulletin municipal » et la commission « vie associative, culturelle et sportive », et que des propositions de personnes peuvent être faites pour la constitution de celles-ci.

Monsieur Patrice Vinouze réitère sa demande au sujet d'une page pour la minorité dans le bulletin municipal. Monsieur le Maire lui fait savoir que la commission étudiera cette demande.

2014/072

S.M.I.C.T.O.M.

Monsieur Régis Berthault ayant décidé de ne pas siéger en tant que délégué communal au S.M.I.C.T.O.M., il a lieu de nommer un autre élu.

Monsieur Thierry Albert, candidat, est élu à l'unanimité.

2014/073

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Patrice Vinouze, délégué communal au S.M.I.C.T.O.M. intervient au sujet de la redevance incitative qui doit être mise en place à compter du 1^{er} janvier 2015. Une lettre explicative a été distribuée par La Poste dans chaque foyer expliquant le fonctionnement de cette redevance et précisant que chaque usager recevra une « facture en blanc » en fin d'été dont le calcul sera réalisé sur le 1^{er} semestre 2014. Un montant forfaitaire sera appliqué pour 18 levages, puis un forfait supplémentaire sera calculé au-delà. Une étude a été faite sur les 65 communes, « certains payeront plus et d'autres moins. Pour Maxent légèrement au-dessus.

Une communication sera faite au niveau du S.M.I.C.T.O.M. et les élus de chaque commune devront informer leur population. Il peut être envisagé une réunion publique. Il indique également que les comptes rendus des comités syndicaux sont transmis aux communes. Pour ce dernier point une vérification sera faite.

Monsieur Patrice Vinouze souhaite savoir si la fréquence des réunions du conseil municipal a été arrêtée. Monsieur Henri Doranlo précise qu'elles auront lieu le 2^{ème} mercredi et ce une fois par mois. Cette date n'est pas figée, elle pourra être modulée suivant les dossiers à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé monsieur le Maire clôt la séance.